

Image not found or type unknown



Montant de l'indemnité compensatoire

Par **desaga**, le 15/03/2012 à 15:16

Bonjour,

Ma femme a demandé le divorce pour faute. J'ai quitté le domicile voilà plus de 2 ans. Nous avons une maison en commun et moi j'ai une maison héritée de mes parents, nous sommes mariés sans contrat de mariage.

Nous avons des revenus: moi 2500 euros et ma femme 2250 euros

Quel est le montant maximum que peut réclamer ma femme Au titre de l'indemnité ?

Merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le 15/03/2012 à 19:33

Bonjour, le principe de la pension compensatoire s'est de maintenir un niveau de vie à peu près équivalent au conjoint qui se retrouve seul après le départ de son conjoint. Elle peut toujours en demander une de là à ce qu'elle soit accordée c'est autre chose..... cordialement